



Date de la convocation Mercredi 10 avril 2024

## Extrait des délibérations du **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du mardi 16 avril 2024 à 19H**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille,

**Dont pouvoirs 05**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), ECKART Jean-Luc (à WENDLING Marc)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, HANTSCH Myriam

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**DCC 1221/04/2024**

### **Attribution des marchés de travaux pour la réfection du sol du Hall de Tennis couvert à Hochfelden**

Et après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** le **lot 01 - Terrassement VRD** à l'entreprise **WICKER TP** sise 8 rue Principale Schaffhouse-sur-Zorn 67270 Hochfelden, comme suit :
  - Offre de base : **103 000 € HT**
  - Variante dalle béton : **46 000 € HT**
  - Tranche optionnelle 1 : reprise ponctuelle de la peinture des poteaux de charpente : **1 000 € HT**
  - Tranche optionnelle 2 : mise en peinture intégrale des poteaux de charpente : **7 500 € HT**
  - Tranche optionnelle 3 : mise en peinture des éléments béton : **3 500 € HT**

Soit un montant de **161 000 € HT** pour le lot 01.

- **PRÉCISE** que les **tranches optionnelles 1 - 2 et 3** seront activées uniquement lorsque les modalités d'exécution du chantier l'exigent.
- **DÉCIDE** de retenir la variante « **Sol tennis confort** ».
- **ATTRIBUE** le **lot 02 - Sols Sportifs** à l'entreprise **ART-DAN Ile-de-France** sise 4 Allée des Vergers 78240 Aigremont pour un montant de **75 331,42 € HT** (variante sol tennis confort avec option nappe intercalaire de désolidarisation).
- **AUTORISE** le Président à signer :
  - Les marchés des entreprises,
  - Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
  - Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

**Adopté à l'unanimité**

**Centre Aquatique Atoo-o : rénovation de la toiture existante**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de rénover la toiture du Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden.
- **CONFIE** ces travaux à l'entreprise **Sven O'Green/Zimmermann Étanchéité** sise 1A rue Tomi Ungerer 67118 Geispolsheim pour un montant de **80 000 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le devis correspondant.

Adopté à l'unanimité

**Centre Aquatique Atoo-o : renouvellement des vélos aquatiques (aquabike)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir 16 aquabikes auprès de la société « **Maison de la Piscine** » pour un montant total de **21 243,36 € HT** et **AUTORISE** le Président à signer le devis correspondant.

Adopté à l'unanimité

**Évaluation de l'impact pour la Communauté de Communes et ses Communes membres sur le financement total de la compétence scolaire**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de réaliser une évaluation de l'impact pour la Communauté de Communes et ses Communes membres de la révision du montant des Attributions de Compensation, de l'impact éventuel sur les dotations et le coefficient d'intégration fiscal lors d'un transfert total des frais de fonctionnement des écoles à l'intercommunalité.
- **CONFIE** cette mission au Bureau **KPMG ADVISORY** sis au 2 rue Pierre Simon de Laplace à Metz pour un montant total de **19 048 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer la lettre de mission correspondante.

35 voix pour et 1 abstention (Pascal WICKER)

**Désignation d'un Maître d'Oeuvre pour la liaison cyclable Hochfelden-Canal de la Marne au Rhin**

Et après en avoir délibéré,

- **CONFIE** une mission de **Maîtrise d'œuvre** pour la liaison cyclable Hochfelden - Canal de la Marne au Rhin au **Groupement SODEREF dont l'agence est située 25 rue de la République 67720 HOERDT / ECOLOR dont l'agence est située 7 place Albert Schweitzer 57930 FENETRANGE**.
- **PREND ACTE** des honoraires fixés forfaitairement à **38 500 € HT** pour l'ensemble de la mission avant-projet définitif, des études, dossiers administratifs et conduite de l'opération d'aménagement jusqu'à la réception des travaux.
- **PRÉCISE** que cette rémunération fera l'objet de points d'étapes.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de Maîtrise d'œuvre avec ce Groupement.
- **SOLLICITE** une aide financière de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds d'Innovation.

Adopté à l'unanimité

**Autorisation au Président à contracter un emprunt pour le projet de panneaux photovoltaïques au Groupe Scolaire intercommunal La Décapole à Wickersheim**

Et après en avoir délibéré,

- **DONNE POUVOIR** au Président pour consulter des organismes financiers et conclure un emprunt d'un montant de **100 000 €** pour le financement des panneaux photovoltaïques du Groupe Scolaire intercommunal La Décapole à Wickersheim.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

**Financement des postes d'animation LEADER pour l'année 2024**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du tableau prévisionnel de financement ci-dessus pour les postes d'animation LEADER pour l'année 2024 et de la participation de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour l'année 2024, à savoir **1 799,37 €** répartie comme suit :
  - **399,97 €** au titre du programme 2014-2022
  - **1 399,50 €** au titre du programme 2023-2027
- **AUTORISE** le Président à émettre les mandats correspondants.

Adopté à l'unanimité

**Acquisition d'un véhicule électrique de service pour les agents de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'acquérir un véhicule type **Renault KANGOO VAN E-Tech 100% électrique Grand Confort EV45 11KW** auprès du Garage **LIGNER RENAULT** sis à Saverne pour un montant total de **33 042,84 € HT**.
- **APPROUVE** la cession du véhicule de service technique actuel type **DACIA** à la Commune de Duntzenheim pour un montant de **1 500 € NET**.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette acquisition et vente.

35 voix pour et 1 abstention (Virginie ZIMMERMANN)

**Ressources Humaines : mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Et après en avoir délibéré,

- **INSTAURE** la **prime de pouvoir d'achat exceptionnelle** dans les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et la présente délibération. Cette prime n'est pas reconductible.
- **FIXE** le barème des montants de la prime comme suit :

<b>Rémunération brute réellement perçue</b> au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (hors GIPA et heures supplémentaires)	Montant forfaitaire de la prime du pouvoir d'achat pour un <b>temps complet</b>
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	150 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	100 €

- **PRÉCISE** que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.
- **VERSE** cette prime en un versement unique avant le 30 juin 2024.
- **INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au budget de l'établissement public et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles par arrêté individuel en tenant compte des conditions de versement fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité et arrêtées par la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**DCC 1230/04/2024**

**Ressources Humaines : mise à jour de la délibération portant mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Et après en avoir délibéré,

- ▶ **DÉCIDE** d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) dans les conditions et limites prévues par le décret du 14 janvier 2002 suscité.
- ▶ **DIT QUE** la présente délibération prendra effet dès publication et transmission aux services de l'Etat.
- ▶ **INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires au budget de la Collectivité et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**DCC 1231/04/2024**

**Ressources Humaines : présentation du rapport annuel 2023 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés**

Et après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés pour l'année 2023.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Bernard FREUND



**Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn durant les heures d'ouvertures ou sur le site de la CCPZ**  
<http://www.payszorn.com>